



« Enfin une solution pour profiter à l'avance de mon épargne salariale ! »

Avec le PRÊT MYSELF®, le remboursement total ou partiel du capital emprunté est assuré par le déblocage annuel de votre épargne salariale. Vos autres mensualités sont donc allégées car elles ne comprennent que les intérêts et le cas échéant la prime d'assurance.

Simple et rapide... la demande de PRÊT MYSELF®

1

Vous remplissez la demande de financement ci-jointe

et

Vous joignez les pièces suivantes à votre demande :

- Votre dernier relevé d'épargne salariale
- La copie de votre carte d'identité recto verso ou de votre passeport en cours de validité
- Votre dernier bulletin de salaire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un RIB.

2

Vous renvoyez le tout à l'adresse suivante :

Eole Finance, 2 quai de la Douane CS 91841 - 29218 Brest Cedex 2

3

Vous recevez ensuite une offre de contrat de crédit, à signer et à nous renvoyer par courrier.

4

Nous vous versons la somme demandée par virement sur votre compte bancaire ⁽¹⁾.

Découvrez tous les avantages pratiques du PRÊT MYSELF®



> ASTUCIEUX !

Avec le PRÊT MYSELF®, le remboursement total ou partiel⁽³⁾ du capital emprunté est assuré par le déblocage annuel de votre épargne salariale. Les autres mensualités sont donc allégées car elles ne comprennent que les intérêts et le cas échéant la prime d'assurance.



> RESPONSABLE !

Un prêt auto-responsable car vous n'empruntez⁽¹⁾ que ce que vous avez. De plus, le taux reste le même pendant toute la durée du financement : vous connaissez à l'avance et en toute transparence, le montant de vos échéances.



> PERFORMANT !

Vous avez la possibilité de rembourser par anticipation⁽²⁾ à tout moment, sans frais ni pénalité. Pendant toute la durée du prêt, votre épargne reste placée dans votre société de gestion et continue de fructifier⁽³⁾.



> SIMPLE !

Votre demande de prêt est très simple, la réponse rapide... et vous n'avez pas besoin de changer de banque.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Sous réserve d'acceptation par Financo.
(3) Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Exemple de financement et de remboursement du PRÊT MYSELF®

Aujourd'hui :

- Vous avez 9 000 € bloqués sur votre Plan d'Épargne Entreprise.
- Vous avez besoin de **8 000 € pour financer un projet**.
- Eole Finance étudie immédiatement votre demande

2012

Vous empruntez 8 000 €

Vous ne remboursez chaque mois que les intérêts et le cas échéant la prime d'assurance, sur la somme empruntée.

Votre mensualité est allégée, soit dans notre exemple : **39,54 €** par mois.

2015

Vous remboursez le capital

lors du déblocage annuel de votre épargne salariale.

Dans notre exemple : si les 9 000 € sont devenus disponibles, ils permettent de rembourser les 8 000 € ⁽³⁾ empruntés.

Pour en savoir plus :

 **0 810 004 715** (Prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

 www.eolefinance.com